

5

bonnes raisons
pour souscrire au
Contrat de Services Entreprise



1 - Assistance Technique

Une équipe d'ingénieurs et d'architectes pour vous aider à surmonter d'éventuelles difficultés techniques et à tout moment vous accompagner dans la meilleure utilisation de votre logiciel.

Comment consulter ?

Vous avez la possibilité de formuler vos demandes :

Par téléphone :

Un numéro Azur local accompagné d'un code secret permet un accès direct et privilégié au support technique.

Par courrier électronique

Une adresse email réservée au Contrat de Service Entreprise. Afin de garantir votre prise en charge prioritaire, vous veillerez à rappeler dans toutes vos correspondances, votre numéro personnel de contrat.

Quand consulter ?

Le service d'assistance est disponible tous les jours ouvrables de 9h à 13h et de 14h à 18h.

Limite de prestation

Le service d'assistance technique apporte son aide pour les logiciels sous Contrat de Services Entreprise. Conçu pour faciliter l'utilisation des logiciels ABVENT, le recours au service d'assistance pré-suppose que l'utilisateur a été formé aux logiciels pour lesquels il formule une demande d'assistance. (Consultez sur www.abvent.com la liste des formations disponibles). Par ailleurs, il est stipulé que le service d'assistance ne peut s'engager sur le règlement des dysfonctionnements liés aux interactions éventuelles avec d'autres programmes (notamment les systèmes d'exploitation) ou aux configurations matérielles.



2 - Collaboration en ligne

Le Contrat de Services Entreprise donne un accès personnalisé aux services en ligne du serveur Archigate.net.

Chaque contrat Services Entreprise vous met à disposition 100 mégas d'espace disque disponible ainsi que l'accès aux fonctions en ligne pour la publication, l'annotation et le partage de vos documents suivant les invités que vous inscrivez sans limitation de nombre et auxquels vous distribuez les autorisations de consultation (Lecture seule, annotation, notification téléchargement fichiers DWF, DWG, textes, images, etc).

Cet espace va vous permettre de tirer le meilleur parti de la collaboration sur Internet à partir de vos logiciels de CAO et conception architecturale (ArchiCAD, HyperArchi,...) dans votre travail de tous les jours. La communication avec vos partenaires, qu'ils soient équipés de ces mêmes logiciels ou seulement d'un simple navigateur, s'en trouvera grandement enrichie, simplifiée et sécurisée.

Vous pourrez ainsi mettre à leur disposition l'ensemble des documents se rapportant à votre projet, à l'intérieur d'une organisation de dossiers pour lesquels vous définissez les droits d'accès de chacun. Vous pourrez également leur permettre de visualiser et d'annoter vos plans ArchiCAD à partir d'un simple navigateur.

Vous pourrez enfin passer vos consultations en ligne suivant un processus formalisé garantissant la sécurité et l'équité à chacun.



3 - Mises à jour automatiques

Durant la totalité de la durée de votre contrat Services Entreprise, vous recevez automatiquement et sans frais toute mise à jour disponible. Que cette mise à jour soit une version correctrice intermédiaire ou qu'elle soit une nouvelle version, votre contrat vous donne droit à la recevoir dès sa disponibilité.



4 - Prêt de logiciel

En cas de surcharge de travail ou de besoin exceptionnel, votre Contrat de Services Entreprise, vous permet une fois par période de 12 mois, d'obtenir la mise à disposition d'une licence supplémentaire de votre logiciel sous contrat.

Ce prêt est gratuit sous réserve du règlement d'une somme forfaitaire pour frais de gestion indiquée sur le tarif général .



5 - Assurance Vol

Votre contrat Services Entreprise vous couvre en cas de vol de votre logiciel sous contrat. Il vous suffit d'adresser une déclaration de dépôt de plainte

Attention l'assurance vol est limitée à un sinistre par période de 12 mois et donne lieu au règlement d'une franchise telle qu'indiquée sur le tarif général.